

Observatoire des Amériques

L'intégration dans les Amériques

**Les Notes d'information de
l'Observatoire des Amériques**

La communauté andine des nations

Louis-Frédéric Gaudet

Dernière mise à jour :
24 février 2003

La communauté andine, fondée sous l'appellation de Pacte andin en 1969 sur les bases de l'accord de Carthagène, est aujourd'hui composée de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela. Le regroupement est l'un des plus anciens du genre sur le continent américain et, à l'époque de sa création, il était un rassemblement hétéroclite de pays dont certains avaient déjà derrière eux une tradition démocratique remarquable (le Chili, la Colombie et plus tard le Venezuela) tandis que d'autres étaient sous le contrôle de régimes militaires (l'Équateur, le Pérou et la Bolivie). La création de cet ensemble d'intégration sous-régional est directement liée à l'insatisfaction des pays faiblement développés d'Amérique latine face à l'échec de leurs tentatives d'influencer les pourparlers en vue du processus d'intégration économique du sous-continent. Le cadre de l'Association latino-américaine de libre-échange, l'ALALE, résolument orienté vers le commerce, ne convenait pas aux ambitions d'industrialisation et aux stratégies de développement des pays moins avancés d'Amérique latine. Le parti-pris pour l'option commerciale, défendu principalement par le Mexique, le Brésil et l'Argentine, avait pour effet de favoriser les économies nationales dont le processus d'industrialisation était déjà avancé, et laissait de côté les ambitions andines d'élaboration de politiques communes pour coordonner l'industrialisation du continent

Le Pacte andin (ou Communauté andine) a été un des projets d'intégration les plus ambitieux d'Amérique latine mais aussi un de ceux qui a rencontré le plus de difficultés dans la réalisation de ses objectifs. Actuellement, il consiste en une union douanière imparfaite entre la Colombie, l'Équateur, le Venezuela (depuis janvier 1995) et le Pérou (depuis juillet 1997), la Bolivie bénéficiant de conditions spéciales. Les pays membres en sont actuellement à réformer le Tarif Extérieur Commun (TEC) afin d'accélérer le processus d'intégration vers la mise en place d'un marché commun. Il est régi par le Traité de Carthagène et ses protocoles modificateurs. Sa population représente 22% et son territoire 23% du total de l'Amérique latine¹.

HISTORIQUE

Souhaitant faire avancer plus rapidement la coordination des activités industrielles au sein de l'ALALE, les pays andins se heurtaient continuellement à la résistance du Brésil, de l'Argentine et du Mexique ainsi qu'à la vision plus commerciale qu'industrielle de l'association. Ainsi, en 1966, les chefs d'État de la Colombie, du Chili et du Venezuela et les représentants des gouvernements de l'Équateur et du Pérou devaient se rencontrer à Bogota afin de trouver des alternatives au modèle d'intégration sud-américain. Dans une déclaration commune, les cinq pays firent part de leur intention de s'accorder mutuellement des concessions commerciales et tarifaires qui ne seraient pas applicables aux autres membres de l'ALALE et d'établir des mécanismes de coordination sectorielle, dans les domaines, notamment, des communications, du transport, de l'industrie, de la monnaie, des finances, de l'investissement et de la recherche scientifique. Il s'agissait pour eux d'aller plus loin et plus rapidement que l'ALALE et, en particulier, de mettre sur pied le plus rapidement possible une union douanière. Subséquemment, la création du Pacte andin peut être vue comme une tentative de dépasser les obstacles issus de la libéralisation des échanges entre des pays inégalement développés, et dont les intérêts et les objectifs divergent.

Le projet sera entériné en mai 1969, avec la signature à Carthagène d'un accord qui allait donner naissance à ce que très rapidement on allait appeler le Pacte andin. Bien que signataire de la déclaration de Bogota, le Venezuela devait s'abstenir de signer l'accord. Ce ne fut cependant que très provisoire puisque celui-ci rejoignit le Pacte en 1973, après de longues négociations.

Très rapidement, les pays du Groupe entreprirent de baisser automatiquement les barrières tarifaires au rythme de 10 % par année, et ce, en principe du moins, jusqu'à ce que le libre-échange soit totalement

¹ SELA, « Comunidad Andina », *Guía de la Integración*, 1999, <http://www.lanic.utexas.edu/project/sela/libro/can.htm>

complété en 1980. La Bolivie et l'Équateur firent cependant l'objet d'un traitement spécial : les autres membres du pacte s'engageaient à diminuer les tarifs des produits en provenance de ces deux pays de 30% ou 40% par année, la réciprocité n'étant pas imposée à ces deux pays avant la septième année. Les pays s'entendirent aussi pour lever graduellement les obstacles non-tarifaires aux échanges et instituer un tarif extérieur commun d'ici 1983.

Le Traité de Carthagène marque une rupture avec la conception du développement et de l'intégration envisagée jusque là par l'ALALE. Pour des raisons conjoncturelles liées à l'accès des anciennes colonies au statut de pays indépendant, les efforts de développement devaient prendre une place considérable sur la scène internationale. Par exemple, dans leur déclaration conjointe faisant référence à la fondation du Pacte andin, les ministres des Relations extérieures des pays membres du déclaraient : « [le] Pacte andin rejoint notre intention d'accroître la capacité de négociation de nos pays face aux grandes nations industrialisées et dans les forums où sont débattus les problèmes de commerce et de développement². C'est donc dans un contexte marqué par de nombreuses initiatives vouées à l'accélération du développement et à la défense coordonnée des intérêts des pays du Tiers-Monde que l'on verra naître le Pacte andin. Les gouvernements des pays membres du groupe souhaitaient alors s'engager davantage dans la voie de la planification économique, orienter davantage les activités industrielles en fonction d'un développement collectif mieux équilibré et mettre en œuvre des projets communs à forte intensité capitaliste. C'était là, le trait distinctif du Pacte andin. Trois mécanismes étaient prévus à cet effet :

- i. un plan de ré-affectation géographique de certaines industries existantes en vue d'éliminer les doublages ;
- ii. un plan prévoyant la création de huit industries considérées comme de pointe et stratégiques ; et,
- iii. un code commun pour le traitement et le contrôle des investissements directs étrangers.

Le plan prévoyait notamment que les entreprises étrangères, c'est-à-dire celles dont la moitié du capital était étranger, ne seraient autorisées que pendant une période de dix ans. Au terme de cette période, toute entreprise œuvrant dans la zone devait être purement nationale ou, du moins, mixte. Cette mesure s'avérait particulièrement radicale et se dissociait des pratiques courantes en matière de codification de l'activité des firmes multinationales (FMN) qui ne s'en tenaient normalement qu'à des mesures restrictives sur le rapatriement des bénéfices. L'investissement étranger devait aussi être interdit dans certains secteurs, tels que les banques, les assurances, le transport domestique, la publicité et les médias.

Par l'intermédiaire de son document fondateur, l'accord de Carthagène, le Pacte andin démontrait sa valeur transitoire, lui qui aurait dû finalement tendre vers l'unification des économies latino-américaines. Si la création de cet ensemble d'intégration sous-régional se dissociait de l'ALALE, les progrès accélérés devant être accomplis par la coordination des politiques industrielles et des investissements, principales pierres d'assise du nouveau regroupement, se devaient de contribuer à l'émancipation économique des pays andins. Ils devaient ainsi leur permettre d'accéder à un niveau de développement compatible avec les politiques économiques des autres pays d'Amérique latine.

Le Pacte évolua tel que prévu au cours de ses deux premières années d'existence, avec une diminution sensible des tarifs, une augmentation du commerce intra-régional et une certaine coordination dans l'industrie de transformation des métaux. Les premiers succès furent tels qu'en 1972, l'Argentine et le Mexique exprimèrent leur intérêt pour le projet andin et y acquirent un statut d'observateur. Le Venezuela s'y joignit l'année suivante.

Les déboires du Pacte andin

² Cité dans 30 años del Acuerdo de Cartagena (notre traduction). http://www.comunidadandina.org/30anos/ana_jarrin.htm

Le coup d'État au Chili ainsi que les problèmes économiques puis politiques qu'allait connaître le Pérou eurent pour effet de ralentir le processus d'intégration. Devant les difficultés rencontrées, les pays du Pacte andin finirent par adopter à la longue une attitude plus pragmatique.

Ce changement d'orientation principalement du à deux facteurs. À l'échelle mondiale, les dossiers soutenus par les pays du Sud sont alors en perte de vitesse avec l'échec des revendications visant un réaménagement des règles du commerce international. Et sur le plan régional, on perçoit l'apparition d'un sentiment d'insatisfaction à l'égard du processus d'intégration andin, dont les bénéfices économiques se font toujours attendre, d'autant plus que les stratégies d'industrialisation par substitution des importations (ISI) sont en perte de vitesse.

Toutefois, il semble s'être développé une vision du Pacte non plus d'une organisation visant le développement intégré de la région, mais bien un outil pouvant favoriser la réalisation d'objectifs nationaux. La période 1979-1984 est marquée par un manque d'initiatives et de décisions face au non-respect des normes établies par le Pacte andin. Les conditions économiques difficiles du début des années 80 donnèrent lieu à de nombreux replis protectionnistes. En 1985, le Pacte andin allait cependant changer formellement d'orientation. Il ne s'agissait plus alors de faire avancer la libéralisation des échanges dans le cadre d'une association couvrant l'ensemble de l'Amérique latine mais dans celui d'une alliance proprement régionale. Le Pacte devenait désormais une fin en soi, les pays membres cherchant à resserrer leurs liens et ce, indépendamment des projets d'intégration continentale qui pouvaient être ceux de l'ALALE.

La relance de l'intégration andine, entre réformes et nouvelles institutions

Le Pacte andin devait connaître un nouvel essor en 1987, avec la signature du protocole de Quito <http://www.iadb.org/intal/tratados/comunidadandina1.htm>, qui venait modifier en profondeur l'accord de Carthagène et introduire plus de souplesse dans la réalisation des objectifs. L'accent est désormais porté sur la gestion du commerce entre les pays membres. Ce retournement affaiblit la légitimité initiale du Pacte, puisqu'on assiste, à une plus petite échelle et entre nations plus homogènes, à un retour aux principes de l'ALALE.

Au terme d'un long processus de discussion, dans lequel s'impliquèrent directement les chefs d'État des pays membres, les pays convinrent finalement, le 18 mai 1991, de créer un Marché commun andin, ce que viendra consacrer la signature, à Carthagène en décembre 1991, de l'Accord de Barahona. Le projet prévoyait l'élimination rapide des barrières commerciales (dès le premier janvier 1992), l'harmonisation des politiques économiques et la mise en place d'un tarif extérieur commun à quatre niveaux (de 5 à 20 %) pour le début de l'année 1995, avec cependant certaines exceptions pour l'Équateur et le Pérou. Depuis lors, une zone de libre-échange a été mise en place entre la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela et un tarif extérieur commun gère depuis le premier février 1995 les relations commerciales de la Colombie, de l'Équateur et du Venezuela avec l'extérieur. Conformément à l'accord de Barahona, la Bolivie maintient son tarif propre, alors que le Pérou évolue graduellement vers le tarif extérieur commun. Ce processus s'échelonna sur plusieurs années et devrait être complété le 31 décembre 2005 avec l'intégration totale du Pérou à la zone andine de libre-échange (Décision 414 de la Commission de l'Accord de Carthagène datée du 30 juillet 1997 <http://www.comunidadandina.org/integracion/intcom1.htm>). Rappelons que le Pérou avait suspendu la totalité de ses engagements de libéralisation commerciale le 27 août 1992. Le tarif extérieur commun est actuellement en renégociation, afin d'en alléger sa complexité et le réduire à quatre niveaux de 0%, 5%, 10% et 20%. Une petite quantité de produits devraient bénéficier d'un tarif de 15%. Au début de l'année 2003, les pays andins s'étaient mis d'accord pour fixer le tarif extérieur commun pour plus de 62% des produits de la communauté. Toutefois, il reste toujours à négocier l'intégration des secteurs sensibles de l'agriculture, du textile et de la sidérurgie.

Par ailleurs, en vue d'une revitalisation de la structure institutionnelle du Pacte, l'accord de Carthagène se verra modifié à nouveau. D'abord, avec la signature du protocole de Trujillo en mars 1996³, puis avec la signature du protocole de Sucre en juin 1997 (<http://www.comunidadandina.org/SUCRE.HTM>). Ces deux protocoles introduiront des réformes avec la création de nouvelles institutions et l'élargissement des sphères d'intégration au-delà des activités commerciales. De ces nouveaux efforts d'intégration naîtront la Communauté andine (nouveau nom du Pacte) et le Système andin d'intégration (Sistema Andino de Integración (SAI)). Ce dernier est composé, entre autres, du Conseil présidentiel, du Conseil des ministres des relations extérieures, du Secrétariat général de la Communauté andine ainsi que du Tribunal de justice et du Parlement andin. Grâce à ces nouvelles instances, la Communauté andine (ou CAN) entend défendre une politique extérieure commune compatible avec le processus d'intégration de la région et l'intérêt de ses membres et améliorer la coordination de ses actions tant au plan économique que politique. Cette idée d'une politique extérieure commune fit son chemin et en mai 1999, une telle politique fut adoptée (Décision 458 (<http://www.comunidadandina.org/dec/d458.htm>)). Cette politique extérieure devra « contribuer à renforcer l'identité et la cohésion de la Communauté andine, lui conférer une présence et une influence internationale plus importante et la faire converger avec les autres processus d'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Au demeurant, les présidents des pays de la Communauté s'entendirent en avril 1998 (durant le Xe Conseil présidentiel andin tenu à Guayaquil en Équateur) pour harmoniser leurs politiques macro-économiques et chargèrent le Comité des conseillers ministériels de l'économie et des finances (Consejo Asesor de Ministros de Hacienda o Finanzas), les banques centrales et les responsables de la planification économique « de chercher une meilleure coordination et une meilleure convergence entre les politiques macro-économiques respectives des pays membres et d'élaborer un agenda contenant les objectifs à atteindre en matière d'harmonisation des politiques en question »⁴.

Suite à ces changements idéologiques et institutionnels, la Communauté andine s'est par la suite engagée sur la voie du libre-échange par l'entremise de pourparlers avec les principaux pays et sous-ensembles régionaux des Amériques, de même qu'avec l'Union européenne.

QUEL BILAN DRESSER DE L'INTÉGRATION ANDINE ?

Plus de trente ans après sa formation, force est de constater que les résultats de la Communauté andine s'avèrent fort mitigés. Au cours de toutes ces années, aucune tradition de coopération entre les pays membres. Ce n'est que tout récemment que semble avoir vraiment pris son envol la concertation et le développement d'une stratégie commune des pays de la région face au projet d'intégration hémisphérique. Ce dernier a stimulé les négociations en vue d'en arriver à un accord sur un tarif extérieur commun fonctionnel permettant aux pays membres de prendre part aux négociations de la ZLEA en bloc. Nonobstant ce fait, la libéralisation des échanges est, à l'heure actuelle, autant le résultat des efforts entrepris unilatéralement par certains pays membres, notamment la Colombie et le Venezuela, de mesures plus larges introduites à l'échelle mondiale, que le résultat d'une action vraiment concertée au sein de la Communauté andine elle-même.

Sur le plan extérieur, le bilan de 30 années d'intégration andine démontre clairement que la CAN n'a pas été en mesure de réduire sa dépendance à l'égard des grandes puissances économiques mondiales, ni en mesure de promouvoir considérablement la diversification des exportations. Au contraire, les pays membres de la CAN sont toujours plus orientés vers l'exportation de matières premières et dépendants du marché états-unien. Par le fait même, en institutionnalisant leurs relations commerciales avec Washington, les pays de la

³ <http://www.comunidadandina.org/ACUERDO.HTM>

⁴ CEPAL, « El Proceso de Integración Regional en América Latina y el Caribe : Tercera Parte », *Panorama de la inserción internacional de América Latina y el Caribe*, 1997-1998, 148 p.

CAN se sont assujettis aux préoccupations sécuritaires et géopolitiques du gouvernement états-unien. À cet égard, l'idée d'un accord de libre-échange avec les États-Unis commence à faire son chemin.

Campé dans un contexte instable et fragile, tant sur le plan économique que politique, les nouvelles orientations de la CAN prennent toute leur signification si on les envisage comme courroie de transmission d'un modèle marqué par des préoccupations sécuritaires, de consolidation de la démocratie libérale et de renforcement du libre marché. Mais cette introduction de nouvelles valeurs, par l'intermédiaire d'une coopération chancelante et de tentations unilatéralistes, n'a jamais réussi à consolider un modèle d'intégration régionale cohérent autour d'un projet rassembleur favorisant la redistribution de la richesse et la stabilité sociale, objectifs fondamentaux qui ont été à l'origine du Pacte andin.

LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ ANDINE

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général est situé à Lima, au Pérou, et constitue l'organe exécutif de la Communauté andine. Il succède ainsi à la Junte de l'Accord de Carthagène, organe exécutif du Pacte andin. Le Secrétariat général a la capacité d'émettre des propositions, sous la forme de propositions de décision, au Conseil Andin des Ministres des Relations extérieures et à la Commission, dans le but de faciliter et d'accélérer la mise en application complète des composantes de l'Accord de Carthagène.

Conseil présidentiel andin

Le Conseil présidentiel andin représente l'organe suprême du Système andin d'intégration. Il se charge d'émettre des directives sur les divers champs de l'intégration sous-régionale, lesquelles sont chargées d'être mises en application par les organes et institutions du Système andin d'intégration, dans leur domaine respectif. Il est formé des Présidents des pays membres de la Communauté andine. Le conseil se réunit de façon ordinaire une fois l'an et peut se réunir de façon extraordinaire autant de fois que les membres le jugent nécessaire. Le conseil définit la politique de l'intégration sous-régionale, oriente et impulse les actions en fonctions des intérêts de la région. C'est le conseil présidentiel andin qui est également responsable du développement des relations externes reliées à la Communauté andine.

Conseil andin des ministres des Relations extérieures

Le conseil représente l'organe de direction politique de la Communauté andine et s'assure du bon déroulement des objectifs du processus d'intégration sous-régional tout en définissant et exécutant la politique extérieure. Le champ de compétence du conseil repose dans la signature de conventions et d'accords avec les pays tiers, ou groupes de pays et organisations internationales sur le plan de la politique extérieure et de la coopération. Ce même conseil définit et coordonne également la position commune des pays membres dans les forums et lieux de négociations internationales. Le conseil exprime ses positions par l'intermédiaire de Déclarations ou de Décisions. Les déclarations sont l'expression de positions et n'ont aucun caractère obligatoire. Quant aux décisions, elles font office de normes juridiques et sont régies par le Tribunal de Justice andin. Les décisions doivent être adoptées par consensus.

La Commission

La Commission est l'organe normatif du Système andin d'Intégration. Il partage, avec le Conseil andin des Ministres des Relations extérieures, le pouvoir législatif de la Communauté andine, qui prend forme dans les « Décisions » de la Communauté andine. À la demande de l'un des pays membres ou du Secrétariat général, le président de la Commission détient la responsabilité de convoquer une « Commission amplifiée » dans le but de traiter de questions à caractère sectoriel ou considérer établir de nouvelles normes afin d'améliorer la coordination des plans de développement et d'harmonisation des politiques économiques des pays membres de la Communauté andine. La Commission est aussi responsable de la coordination de la position commune des pays membres dans les forums et les négociations internationales en matière de commerce et d'investissement.

Le Parlement andin

Le parlement andin fut créé en 1979 et réformé en 1997. Il constitue l'organe de délibération du Système d'intégration andin. Il représente la population de la Communauté andine. Actuellement, le parlement est composé de représentants des congrès nationaux des pays membres, néanmoins, les membres du parlement devraient être élus au suffrage direct et universel d'ici 5 ans.

Tribunal de justice de la Communauté andine

Le tribunal de justice de la Communauté andine siège à Quito, en Équateur et est composé de cinq membres, représentants chacun des cinq pays membres. L'organe juridictionnel de la Communauté andine contrôle la légalité des normes communautaires, veille à l'interprétation de ces mêmes normes et à leur application uniforme sur l'ensemble du territoire des pays membres. Il agit également à titre d'arbitre lors des controverses sur l'interprétation de ces normes.

Conseil consultatif du secteur privé andin et Conseil consultatif sur le travail

Le conseil consultatif entrepreneurial andin et le conseil consultatif sur le travail émettent leurs opinions au Conseil andin des Ministres des Relations extérieures, à la Commission ou au Secrétariat général. Ils agissent à la demande des trois ou sur les bases de leur propre initiative, sur les programmes ou activités du processus d'intégration régional touchant respectivement les entreprises et les questions du travail.

Corporation andine de développement (Corporacion andina de Fomento CAF)

La Corporation andine de développement est une institution financière internationale composée par des actionnaires d'Amérique latine et des Caraïbes. (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Brésil, Chili, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay et Trinidad Tobago et 22 banques privées de la région andine). Considérée comme le bras financier de la Communauté andine, la CAF a pour mission d'appuyer le développement durable des pays actionnaires et l'intégration économique par l'intermédiaire de la mobilisation de ressources pour la prestation de services financiers de tous ordres.

Fonds latino-américain des réserves (FLAR)

Le FLAR est une institution financière élargie à l'Amérique latine, mais née de l'extension du Fonds Andin des Réserves (FAR), créé en 1976 dans le contexte de l'Accord de Carthagène. Élargi en 1991, le FLAR a comme objectif d'appuyer les pays membres à équilibrer leur balance des paiements, d'octroyer en cas de

besoin des crédits et de garantir les prestations aux pays tiers. De même, il contribue à l'harmonisation des politiques monétaires et financières.

ANNEXE 1

Chronologie de la Communauté andine	
26-mai-69	Accord de Carthagène
13-févr-73	Adhésion du Venezuela à l'Accord de Carthagène
1975	Création du Fonds andin de réserves (FAR)
30-oct-76	Retrait du Chili de l'Accord de Carthagène
28-mai-79	Création du Tribunal andin
25-oct-79	Création du Parlement andin
12-nov-79	Création du Conseil andin des ministres des relations extérieures
12-mai-87	Protocole de Quito
déc-91	Accord de Barahona
22-mai-90	Création du Conseil présidentiel andin
29-nov-90	Les présidents andins accélèrent les démarches pour la création d'une zone de libre-échange
17-mai-91	Les présidents andins approuvent une politique d'ouverture de l'espace aérien
05-déc-91	Accord de Barahona (comprenant la mise en place d'un tarif extérieur commun à quatre niveaux)
27-août-92	Suspension temporaire de la participation du Pérou au programme de libéralisation commerciale
31-janv-93	Entrée en fonction de la zone de libre-échange entre la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Venezuela
26-nov-94	Entente sur un tarif extérieur commun
1er fév. 1995	Entrée en vigueur du tarif extérieur commun (Décision 370)
10-mars-96	Protocole de Trujillo
25-juin-97	Protocole de Sucre
30-juil-97	Accord de l'incorporation graduelle du Pérou au libre-échange (Décision 414)
1er août 1997	Entrée en fonction du Secrétariat général de la Communauté andine
19 et 20 janv. 1998	Définition d'une politique extérieure commune de la Communauté andine
2 et 3 mars 1998	Première réunion du Comité des conseillers ministériels de l'économie et des finances, des banques centrales et des responsables de la planification économique de la Communauté andine
04-avr-98	Adoption d'un cadre général pour la négociation d'un traité de libre-échange avec le Panama
16-avr-98	Accord-cadre pour la création d'une zone de libre-échange entre la Communauté andine et le Mercosul/r
30-oct-98	Établissement d'un Conseil conjoint Communauté andine/États-Unis sur le commerce et l'investissement
25-mai-99	Le Conseil andin des ministres des relations extérieures approuve les grandes lignes de la Politique extérieure commune et en établit les priorités

31-mai-99	Entente de coopération entre la Communauté andine et le Canada en matière de commerce et d'investissement
16-août-99	Accord de tarifs préférentiels de complémentarité économique entre la Communauté andine et le Brésil (Acuerdo de Alcance Parcial de Complementación Económica entre la CAN y Brasil)
2 et 3 mars 2000	Première rencontre sur les négociations d'un Accord de préférences tarifaires entre les pays de la Communauté andine et les pays du Triangle Nord centro-américain (Guatemala, Salvador et Honduras)
10-juin-00	Souscription des pays andins au Protocole additionnel de l'Accord de Carthagène « Compromis de la Communauté andine pour la démocratie »
24-juin-01	Signature de l'Acte de Carabobo par lequel les pays membres montrent leur désir d'établir une politique extérieure commune et d'implanter un agenda social pour la région
1er janv 2002	Signature de la Déclaration de Santa Cruz pour le perfectionnement de la mise en oeuvre de la zone de libre-échange et de l'union douanière
17-févr-02	Les ministres des Relations extérieures et de la Défense de la CAN approuvent la Charte Andine pour la Paix et la Sécurité qui établit les principes d'une nouvelle politique communautaire pour la région andine en matière de sécurité, lutte au terrorisme, budgets de défense et contrôle d'armement.
26-juil-02	Les présidents de la CAN approuvent la Charte andine pour la promotion et la protection des droits humains
06-août-02	Renouvellement de l'accord de commerce préférentiel Etats-Unis-Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie (ATPDEA)
14-oct-02	Les ministres des Relations extérieures, d'Économie et finances, de Commerce extérieur et Agriculture fixent le nouveau Tarif Extérieur Commun pour 62% des 7000 produits andins et fixent les critères de négociations pour le 38% restant
06-déc-02	La Communauté andine et le Mercosul/r souscrivent à l'Accord-cadre de complémentarité économique pour la réalisation d'une zone de libre-échange. La négociation doit se conclure avant le 31 décembre 2003

ANNEXE 2 LIENS INTERNET PERTINENTS

Site officiel de la Communauté andine

<http://www.comunidadandina.org>

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

<http://www.eclac.cl>

**Bibliographie de la Banque Inter-américaine de développement (IADB) –
Instituto para la Integración de América Latina y el Caribe (INTAL)**

<http://www.iadb.org/intal/tratados/comunidadandina4.htm>

Chronique des Amériques

<http://www.ceim.uqam.ca/>

ANNEXE 3 LES RELATIONS COMMERCIALES DE LA COMMUNAUTÉ ANDINE

- Aperçu statistique global

Tableau 1: Exportations de la Communauté andine 1992-2001

En millions de \$E.U.

Zone Economique	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TOTAL MONDE	28,378	29,740	34,252	37,903	45,500	47,677	38,896	43,208	57,423	50,173
ZONE ALENA	13,446	14,410	15,379	16,205	22,433	22,800	17,567	21,337	29,149	23,200
UNION EUROPEENNE (15)	5,093	4,834	6,403	7,183	7,211	6,981	6,238	5,589	5,605	5,949
COMMUNAUTÉ ANDINE	2,225	2,868	3,428	4,801	4,693	5,628	5,411	3,939	5,167	5,631
Bolivie	91	120	196	218	260	251	320	293	311	367
Colombie	1,014	1,139	1,110	1,937	1,839	2,115	2,130	1,634	2,161	2,741
Equateur	178	295	386	359	428	636	540	445	662	760
Perou	276	269	310	405	418	515	468	347	446	523
Venezuela	666	1,045	1,426	1,882	1,748	2,111	1,953	1,220	1,586	1,240
MERCOSUL/R	861	921	1,216	1,479	1,642	1,979	1,516	1,685	2,299	1,807
MCCA	536	565	623	631	774	911	750	942	1,262	1,109
CARICOM	664	679	1,217	609	579	392	374	512	1,098	1,016
ANASE	136	117	180	195	230	254	125	172	309	274

Source: Secretariat General de la Communauté andine, *Proyecto 5.2.5. Estadística*

Tableau 2: Importations de la Communauté andine 1992-2001

En millions de \$E.U.

Zone Economique	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TOTAL MONDE	27,162	29,401	30,731	38,324	37,026	43,982	45,709	35,423	39,754	44,778
ZONE ALENA	11,988	12,616	12,246	15,671	15,620	18,546	18,552	14,796	15,404	16,893
UNION EUROPEENNE (15)	5,607	5,721	5,855	6,892	6,946	7,562	8,380	6,421	6,508	6,971
COMMUNAUTÉ ANDINE	2,108	2,646	3,279	4,880	4,907	5,907	5,209	4,098	5,477	5,872
Bolivie	40	77	103	116	141	166	175	157	168	179
Colombie	694	1,292	1,542	1,845	1,848	2,232	1,900	1,438	1,612	1,400
Equateur	160	181	494	706	653	918	965	578	859	1,170
Perou	596	522	646	1,190	1,433	1,564	1,175	980	1,399	1,147
Venezuela	618	573	494	1,023	832	1,027	994	945	1,439	1,977
MERCOSUL/R	2,233	2,337	2,408	2,961	2,676	3,258	3,461	2,626	3,344	3,947
ANASE	149	152	221	277	313	327	358	292	429	509
MCCA	66	72	93	153	118	121	198	102	92	117
CARICOM	125	118	128	124	123	138	132	80	103	113

Source: Secretariat General de la Communauté andine, *Proyecto 5.2.5. Estadística*

Tableau 3: Balance commerciale de la Communauté andine 1992-2001

En millions de \$E.U.

Zone Economique	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TOTAL MONDE	1,216	339	3,521	-421	8,474	3,695	-6,814	7,785	17,669	5,395
ZONE ALENA	13,297	14,258	15,159	15,928	22,121	22,474	17,209	21,045	28,720	6,307
MCCA	411	447	495	507	650	772	617	862	1,158	992
COMMUNAUTE ANDINE	117	222	149	-79	-214	-279	202	-158	-310	-241
Bolivie	51	43	93	102	119	85	144	136	142	188
Colombie	320	-153	-432	92	-9	-118	230	196	549	1,341
Equateur	18	113	-109	-347	-224	-282	-425	-132	-197	-409
Perou	-321	-253	-336	-785	-1,016	-1,049	-706	-633	-952	-624
Venezuela	-1,567	-1,292	-981	-1,079	-927	-1,147	-1,507	-1,406	-1,758	-737
ANASE	70	45	87	41	112	132	-74	71	217	-235
UNION EUROPEENNE (15)	-6,895	-7,782	-5,843	-8,489	-8,409	-11,564	-12,314	-9,207	-9,799	-1,022
MERCOSUL/R	-4,746	-4,800	-4,638	-5,412	-5,304	-5,582	-6,865	-4,736	-4,209	-2,141

Source: Secretariat General de la Communauté andine, *Proyecto 5.2.5. Estadística***Tableau 4: Repartition des exportations de la Communauté andine 1992-2001**

En pourcentage des exportations totales, par bloc économique

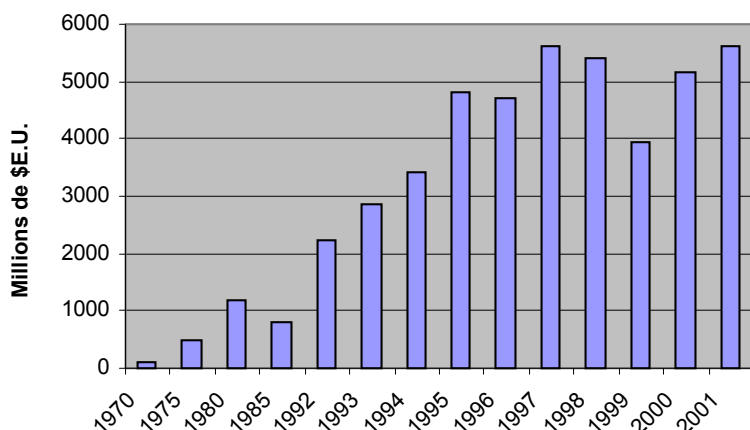
Zone Economique	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
ZONE ALENA	47.4%	48.5%	44.9%	42.8%	49.3%	47.8%	45.2%	49.4%	50.8%	46.2%
UNION EUROPEENNE (15)	17.9%	16.3%	18.7%	18.9%	15.8%	14.6%	16.0%	12.9%	9.8%	11.9%
COMMUNAUTE ANDINE	7.84%	9.64%	10.01%	12.67%	10.31%	11.80%	13.91%	9.12%	9.00%	11.22%
Bolivie	0.32%	0.40%	0.57%	0.57%	0.57%	0.53%	0.82%	0.68%	0.54%	0.73%
Colombie	3.57%	3.83%	3.24%	5.11%	4.04%	4.44%	5.48%	3.78%	3.76%	5.46%
Equateur	0.63%	0.99%	1.13%	0.95%	0.94%	1.33%	1.39%	1.03%	1.15%	1.52%
Perou	0.97%	0.90%	0.91%	1.07%	0.92%	1.08%	1.20%	0.80%	0.78%	1.04%
Venezuela	2.35%	3.51%	4.16%	4.97%	3.84%	4.43%	5.02%	2.82%	2.76%	2.47%
MERCOSUL/R	3.0%	3.1%	3.6%	3.9%	3.6%	4.2%	3.9%	3.9%	4.0%	3.6%
MCCA	1.9%	1.9%	1.8%	1.7%	1.7%	1.9%	1.9%	2.2%	2.2%	2.2%
CARICOM	2.3%	2.3%	3.6%	1.6%	1.3%	0.8%	1.0%	1.2%	1.9%	2.0%
ANASE	0.5%	0.4%	0.5%	0.5%	0.5%	0.5%	0.3%	0.4%	0.5%	0.5%

Source: Secretariat General de la Communauté andine, *Proyecto 5.2.5. Estadística*

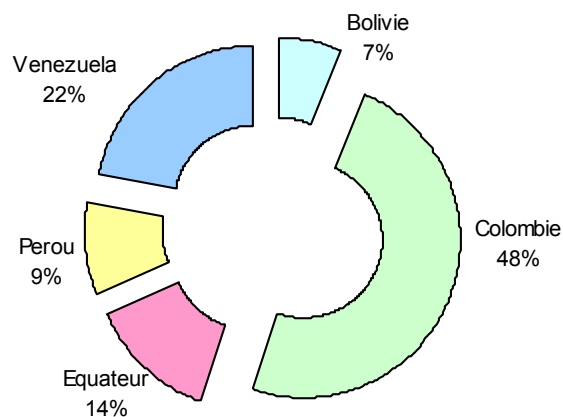
• Le commerce intra-régional

Le commerce intra-régional représentait, en 1969, 2 % des exportations totales et 2,4 % des importations. Vingt ans plus tard, il représentait à peine un peu plus de 4 % des exportations et des importations. Depuis lors, on doit cependant noter une importante progression, alors que les exportations intra-régionales s'élevaient, en 2001, à 11,2 % des exportations totales. À leur sommet en 1998, les exportations intra-régionales totalisaient une somme de 5 441 millions de \$É.U. correspondant à 13,2% des exportations totales. Le changement d'orientation de la Communauté andine, passée d'un modèle d'intégration centré sur le développement régional et l'industrialisation, à un modèle d'intégration orienté vers le commerce extérieur de ses pays membres, a certes contribué à stimuler les échanges intra-régionaux au cours de la décennie 90.

Graphique 1 : Évolution des exportations intra-andines 1970-2001.



Graphique 2 : Répartition des exportations intra-andines 2001.



Sources: Secretariat general de la CAN. *33 años de integración 1969-2001*. Lima, abril de 2002
 Secretariat general de la CAN. *Exportaciones intracomunitarias 2001*.

La répartition des exportations intra-andines se démarque des exportations destinées à l'extérieur du bloc économique. La part du Venezuela, normalement nettement prépondérante, s'efface au profit de la Colombie qui enregistre 48% des exportations intra-régionales. La faible diversification des exportations vénézuéliennes, concentrée sur les produits pétroliers, dont les autres pays andins sont également producteurs, explique en partie cette situation. La prépondérance de la Colombie s'explique par sa proximité de l'important marché vénézuélien alors que 69% de ses exportations andines y sont destinées. En 2001, la Colombie a destiné 22% de ses exportations totales à la CAN. Cette proportion s'aligne sur celle de la Bolivie (27%) et de l'Équateur (18%) mais contraste radicalement avec celle du Venezuela (8%) et du Pérou (5%).

- **La Communauté andine et les Amériques**

Les pays membres de la Communauté andine (CAN) ont participé activement aux travaux préparatoires et continuent de participer aux négociations actuelles concernant la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Ces derniers ont décidé de négocier d'une seule voix au sein des différents comités de négociations. Des membres ont été élus à la présidence de deux des neuf groupes de négociations. L'Équateur a occupé la présidence du Comité de négociation du libre-échange à partir du 1er mai 2001, présidence qui est venue à terme avec la tenue de la rencontre ministérielle de Quito le 30 octobre 2002.

Au niveau régional, l'Initiative pour les Amériques a signifié l'accélération de la mise en place de l'union douanière andine et la concrétisation d'accords parallèles. Avec les plus récents développements amorcés visant à simplifier le tarif extérieur commun en quatre niveaux de 0 %, 5 %, 10 % et 20 % appliqués uniformément, la corrélation entre les réformes du processus d'intégration sous-régional et l'amélioration de la coopération entre les pays membres semble se clarifier. La définition du tarif extérieur commun est capitale pour la négociation en bloc des pays membres du regroupement, puisque les négociations s'effectueront sur cette base et non sur la base des tarifs extérieurs nationaux.

La stratégie des pays membres de la CAN s'articule autour de trois grands axes orientés par les théories du régionalisme ouvert et de la l'intégration compétitive. Tout d'abord, les pays membres négocient d'une voix commune et ce, dans l'optique que le projet de la ZLÉA se concrétisera à l'échéance prévue de 2005 avec la participation de l'ensemble des pays de l'hémisphère. Dans cette perspective, la CAN et le Mercosul/r tentent d'accélérer les négociations de libre-échange entre les deux blocs respectifs afin de créer des alliances et de maximiser le nombre de positions communes dans le but de créer un front sud-américain dans le cadre des négociations hémisphériques. Par ailleurs, cette stratégie d'alliance avec le Mercosul/r s'inscrit également dans le cadre d'une deuxième stratégie, dans le cas où certains acteurs prédominants des Amériques, tel le Brésil, refuserait à se joindre à la ZLÉA. Les pays andins optimiseraient alors leurs accès aux différents marchés par une série d'accords donnant accès aux principaux marchés des Amériques. Finalement, dans le cas où la ZLÉA ne se concrétiserait point, les pays membres de la CAN jonglent toujours avec deux options, soit celle de négocier des accords de libre-échange sur une base nationale ou encore de poursuivre sur la voie régionale par l'intermédiaire de négociations prises en charge par les instances exécutives de la CAN. Un accord de libre-échange avec les États-Unis pourrait être une autre option.

- **La Communauté andine et les États-Unis**

Tableau 5: Exportations des pays membres de la Communauté andine à destination des EUA 1993-2002

En millions de \$E.U.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	190.8	260.3	262.5	275.2	223.3	223.6	223.7	184.8	166.4	148.7
Colombie	3031.6	3171.0	3791.1	4423.8	4737.3	4656.2	6259.0	6968.1	5710.3	5494.1
Équateur	1399.4	1726.2	1939.3	1958.1	2054.8	1752.1	1821.3	2237.8	2009.7	1939.6
Pérou	753.9	841.1	1034.5	1260.9	1772.3	1975.5	1928.4	1994.9	1843.8	1735.9
Venezuela	8139.9	8371.3	9764.0	13173.1	13477.2	9181.4	11334.5	18623.2	15250.5	14144.2
Total Can	13325	14370	16791	21091	22265	17789	21567	30009	24981	23463

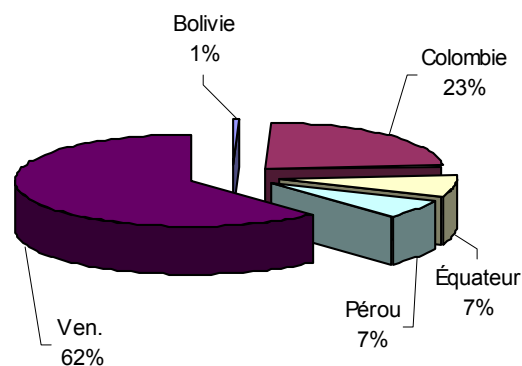
a: Données préliminaires, période de janvier à novembre 2002

Source: US Census Bureau

Les États-Unis sont le premier partenaire commercial des pays de la Communauté andine. Ensembles, ces derniers y expédient 45% de leurs exportations et s'y procurent 35% de leurs importations totales. Pour l'année 2001, les exportations des pays membres de la CAN se sont chiffrées à près de 25 milliards de dollars É.U., soit une baisse de près de 5 milliards de \$É.U. par rapport à l'année précédente, chiffre gonflé qu'il était par les hauts cours du pétrole.

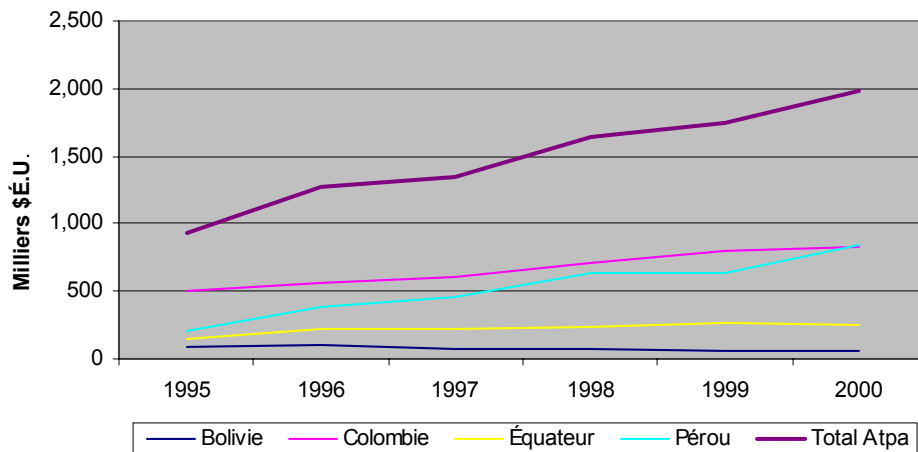
Afin d'identifier et de proposer l'adoption de mécanismes facilitant le développement des échanges, la CAN et les États-Unis ont ratifié un accord portant sur la création d'un Conseil sur le commerce et l'investissement le 30 octobre 1998 à Washington (Consejo sobre Comercio e Inversión) (<http://www.comunidadandina.org/docs/comousa.htm>). Cette instance multilatérale s'avère complémentaire aux conseils bilatéraux de commerce et d'investissement qui existaient déjà entre les États-Unis et les pays membres de la CAN. C'est dans ce cadre que s'effectue le suivi de l'*Andean Trade Preference Act* (ATPA), accord de commerce préférentiel approuvé par le Congrès des États-Unis le 4 décembre 1991 en vue d'appuyer la lutte contre le narcotrafic en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Pérou (le Venezuela demeure exclus). L'ATPA est progressivement entré en vigueur à partir de 1992, pour une période de dix ans, avec ré-évaluation de l'octroi des préférences commerciales à intervalle régulier, selon le respect ou non des conditions de l'accord.

Graphique 3 : Répartition des exportations andines à destination des ÉUA, 2001



En milliers de \$É.U. et pourcentage						
	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Bolivie	84 100	105 791	68 955	69 630	61 492	61 464
Colombie	499 262	560 546	605 472	709 899	797 305	826 559
Équateur	147 859	218 419	217 437	233 002	260 301	247 595
Pérou	207 569	385 298	460 992	632 676	631 180	846 014
Total Atpa	938 790	1 270 054	1 352 856	1 645 207	1 750 278	1 981 632
Atpa / Exp. totales vers ÉUA	13,4%	16,0%	15,4%	19,1%	17,1%	17,4%
Sources:						
Secretariat général de la Communauté andine / <i>Resumen estadístico para las gestiones del ATPA.</i>						
US Census Bureau						

Les principaux bénéficiaires de l'accord demeurent le Pérou (produits dérivés du cuivre) et la Colombie (produits chimiques et fleurs coupées). Bien que nettement plus modestes, les résultats obtenus par l'Équateur et la Bolivie se concentrent principalement dans le secteur des fleurs coupées pour le premier, et le secteur manufacturier pour le second. Entre 1995 et 2000, les exportations bénéficiant de l'ATPA ont plus que doublé, suivant une augmentation de l'ordre de 111% sur 5 ans, ou 16% sur une base annuelle moyenne. Du groupe de pays bénéficiaires, c'est le Pérou qui enregistra la hausse la plus forte, avec un taux de croissance quinquennal de 308% ou 32% sur une base annuelle moyenne. La Colombie et l'Équateur affichent sensiblement les mêmes résultats, avec un taux de croissance annuel moyen de 11%. Faisant figure d'exception, le taux de croissance annuel moyen de la Bolivie se révèle négatif (-6%).



Toutefois, l'enjeu principal de l'ATPA se situe au-delà du commerce. Ce dernier joue un rôle essentiel dans l'implantation de l'agenda géopolitique de l'administration états-unienne dans la zone andine. Devenu *l'Andean Trade Preference and Drug Eradication Act* (ATPDEA) lors de sa renégociation en 2001-2002, l'accord étant les préférences commerciales aux secteurs pétrolier, du textile et de la chaussure. En échange de ces nouvelles préférences tarifaires, les conditionnalités de l'accord furent renforcées, notamment en ce qui a trait aux objectifs de lutte contre le trafic de la drogue et les délits connexes (corruption, lutte aux mouvements insurrectionnels, renforcement du système judiciaire et de l'État de droit, etc.).

Principales conditions associées à l'ATPDEA:

1. La collaboration des pays andins aux rondes de négociations et aux décisions rendues par l'OMC, de même que la participation active aux négociations en vue de la mise en place de la ZLÉA selon l'échéancier fixé.
2. Réforme des lois nationales régissant les droits de propriété intellectuelles en fonction du respect des conventions internationales en la matière.
3. Respect des droits des travailleurs internationalement reconnus, de même qu'élimination du travail des enfants.
4. Obtention de la certification anti-drogue établie par la section 409 du *Foreign Assistance Act* de 1961 et décrété par l'administration états-unienne.
5. L'application de processus transparents, non-discriminatoires et ouvert à la concurrence régissant les appels d'offres concernant les marchés publics.
6. Lutte active contre la corruption
7. Collaboration aux efforts états-unis en matière de lutte contre le terrorisme

• La Communauté andine et le Canada

Depuis quelques années, la CAN tente d'approfondir ses liens avec le Canada. Le 31 mai 1999, cette tendance a été renforcée par la signature d'une entente de coopération en matière de commerce et d'investissement (Entendimiento de Cooperación en materia de Comercio e Inversiones entre la Comunidad Andina y el Gobierno de Canadá <http://www.comunidadandina.org/integración/entendimiento.htm>). En plus de la ratification de cet accord, un groupe consultatif composé des ministres responsables du Commerce extérieur fut mis sur pied et un plan d'action fut adopté comprenant les priorités suivantes : expansion du commerce, renforcement de la coopération économique et promotion du commerce et de l'investissement.

En millions de \$E.U.:									
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Bolivie	2	3	6	9	7	7	8	7	20
Colombie	45	91	157	109	139	137	120	145	143
Équateur	9	15	18	19	21	27	19	15	20
Pérou	84	123	140	158	119	125	120	122	137
Venezuela	124	214	267	293	521	370	574	453	475
Total Can	264	446	588	588	807	666	841	742	795

Source: Secrétariat de la Communauté andine *Comercio y Inversiones entre la Comunidad andina y Canada*

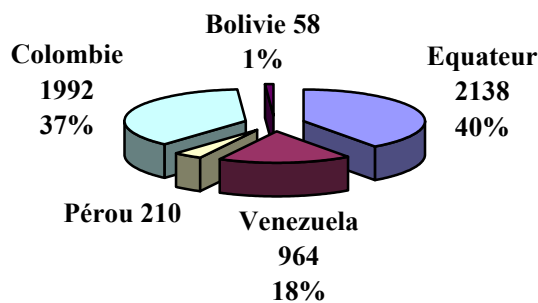
En 2001, le commerce entre le Canada et les pays membres de la Communauté andine a atteint près de 1 937 de dollars É.U. La balance commerciale demeure nettement à l'avantage du Canada, dégageant un surplus de l'ordre de 349 millions de dollars É.U. pour la même année. Les exportations canadiennes, principalement composées de blé, de papier, de véhicules lourds et de lentilles, prennent la destination des deux plus importants marchés de la région, soit le Venezuela (503 millions de \$É.U.) et la Colombie (344 millions \$É.U.). Quant aux importations du

Canada, elles prennent la forme de produits pétroliers, de café, de farines de poisson et de minéraux. Le principal exportateur andin à destination du Canada s'avère être le Venezuela (475 millions \$É.U.). Au deuxième rang vient la Colombie, mais avec des exportations nettement inférieures à ses importations, totalisant 143 millions de \$É.U. et dégageant le déficit commercial le plus important des pays andins envers le Canada, soit 202 millions de \$É.U. Néanmoins, ce chiffre est en nette régression depuis le sommet de 1996, année au cours de laquelle le déficit commercial colombien avait grimpé à 403 millions de \$É.U.

En millions de \$É.U.:										
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
Bolivie	7	11	23	43	36	29	16	14	21	
Colombie	206	436	541	512	457	510	254	294	344	
Équateur	29	52	85	50	61	103	66	70	126	
Pérou	66	86	153	195	279	211	142	219	149	
Venezuela	273	250	288	306	394	399	390	423	503	
Total Can	581	835	1090	1106	1227	1252	868	1020	1143	
Source: Secrétariat de la Communauté andin@comercio y Inversiones entre la Comunidad andina y Canada										

Du côté des investissements, l'Équateur s'affirme comme la principale destination des investisseurs canadiens, totalisant 40% pour la période 1992-2001. Mentionnons également que la moyenne annuelle des investissements canadiens à destination de la Communauté andine est passée de 104 millions de \$É.U. pour la période 1992-1996, à quelque 432 millions de \$É.U. pour la période 1997-2001, soit une augmentation de plus de 400%. En vue de renforcer les relations entre le Canada et la CAN, le ministre du Commerce international du Canada, Pierre Pettigrew, a récemment montré son intention de vouloir entamer des discussions en vue d'établir un Accord de préférences commerciales facilitant l'accès des produits andins au marché canadien.

Graphique 5: IDÉ du Canada à destination de la Communauté andine 1992-2001



Historiquement, les relations commerciales entre la CAN et le MCCA ont été circonscrites par les accords de portée partielle (Acuerdos de Alcance Parcial) auxquels ont souscrit la Colombie et le Venezuela dans le cadre de l'Article 05 du Traité de Montevideo de 1980 de l'ALADI. Mais, depuis 1997, les deux blocs économiques ont cherché à se rapprocher avec l'élaboration d'un accord de complémentarité économique (Acuerdo de complementación económica). Depuis mars 2000, la CAN est en négociation pour un accord de tarifs préférentiels avec les pays dits du Triangle du Nord de l'Amérique centrale (Guatemala, Honduras, Salvador).

Le commerce entre les deux blocs régionaux est en hausse constante depuis les 15 dernières années. Pour l'année 2000, les flux commerciaux totaux ont atteint la somme de 1354 millions de \$É.U. De ce chiffre, un maigre 92 millions correspondent aux importations des pays membres de la CAN alors que les exportations de ces derniers se chiffraient à 1262 millions de \$É.U. L'impressionnant déficit commercial centro-américain envers les pays andins est dû à l'importation de pétrole, qui représente plus de 64% des importations totales. Tout compte fait, le Venezuela domine les échanges commerciaux entre les deux blocs, avec des exportations de plus de 805 millions de \$É.U., soit 63,8% des exportations andines à destination du marché MCCA.

- **La Communauté andine et le Panama**

Durant la Xème réunion du Conseil présidentiel andin à Guayaquil (Équateur) en avril 1998, les pourparlers avec le Panama ont permis d'aboutir sur l'adoption d'un cadre général pour la négociation d'un traité de libre-échange (Marco general para las negociaciones de un Tratado de Libre Comercio <http://www.comunidadandina.org/docs/marcogen.htm>.) Ce cadre contient les objectifs, les principes généraux et les lignes directrices de la négociation. Or, depuis la présentation d'un projet d'accord par le Panama et un projet de coopération technique en matière d'union douanière de la part de la CAN, les pourparlers ont été suspendus.

- **La Communauté andine et le MERCOSUR**

Tel qu'établi par l'accord-cadre pour la création d'une zone de libre-échange entre la can et le mercosur (avril 1998) la can a signé, le 12 août 1999, un accord de complémentarité économique avec le Brésil (acuerdo de alcance parcial de complementación económica entre los gobiernos de las repúblicas de Colombia, Ecuador, Perú y Venezuela, países miembros de la comunidad andina y el gobierno de la república federativa del Brasil (http://www.comunidadandina.org/documentos/actas/acu_canbra.htm)). Dans la même veine, la can a entamé en octobre 1999 des négociations avec l'Argentine pour un accord de tarifs préférentiels (acta de la reunión can-argentina para dar inicio a las negociaciones de un acuerdo de preferencias arancelarias <http://www.comunidadandina.org/prensa/nprensa29-10-99.htm>) devant remplacer les accords bilatéraux en vigueur et contribuer à mettre en place le cadre de négociation d'un traité de libre-échange entre la can et le mercosur. Devant la difficulté des négociations concernant les secteurs agricole et textile, les parties en présence ont réaffirmé leur désir de mener à terme les négociations en vue d'un accord de libre-échange unissant les deux blocs économiques sud-américains en signant un accord-cadre (http://www.comunidadandina.org/exterior/can_mercosur.htm) prolongeant la date butoir des négociations au 31 décembre 2003.

Tableau 9: Exportations des pays membres de la Communauté andine vers le Mercosul/r 1993-2001

En millions de \$É.U.:										
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
Bolivie	145 761	185 631	158 741	188 810	224 747	223 909	198 099	291 530	380 377	
Colombie	124 944	130 546	176 981	179 796	223 422	198 096	227 204	351 501	218 900	
Équateur	76 127	77 327	153 912	145 671	112 586	141 672	96 412	116 400	97 528	
Pérou	148 995	209 149	235 175	283 597	310 914	215 046	208 172	252 710	248 144	
Venezuela	425 018	613 790	754 537	844 456	1 107 741	737 071	955 482	1 287 199	891 660	
Total Can	920 845	1 216 443	1 479 346	1 642 330	1 979 410	1 515 794	1 685 369	2 299 340	1 836 609	

Source: Secrétariat de la Communauté andine, *Intercambio comercial entre la Comunidad andina*.

Le Mercosul/r représente le troisième marché en importance pour les pays membres de la Communauté andine, après la zone Aléna et l'Union Européenne. Pour l'année 2001, les échanges commerciaux ont atteint la somme de 5784 millions de \$É.U. Malgré un fléchissement de la croissance en 1998, 1999 et 2001, le taux de croissance annuel moyen des exportations andines en direction du Mercosul/r au cours de la période 1992-2001, a été de 9%.

Fait important à signaler, les exportations pétrolières ont compté pour plus de 50% de la valeur totale des exportations andines au cours de chacune de ces années, à l'exception de 2001, où cette part descend sous la barre de 40%. Le Venezuela est le partenaire andin le plus important du Mercosul/r, s'accaparant 38,7% du commerce total entre les deux blocs économiques. Normalement marginalisée par sa petite taille, la Bolivie est le deuxième exportateur andin à destination du Mercosul/r. Avantagée par sa position géographique et son statut de membre associé du Mercosul/r, la progression fulgurante des exportations boliviennes en direction du Cône sud s'explique par l'exploitation récente des richesses gazières du pays. L'exportation massive de gaz naturel vers le Brésil, conjugué à la crise argentine, s'est traduit par une réorientation drastique des flux commerciaux Bolivie-Mercosul/r pour la période 1992-2001. Les exportations boliviennes en direction du Brésil ont suivi une hausse de l'ordre de 2500%, alors que les exportations vers l'Argentine enregistraient une chute dramatique de l'ordre de 56%.

Malgré une croissance importante des exportations andines pour la période 1992-2001, c'est toujours avec le Mercosul/r que la Communauté andine enregistre le plus fort déséquilibre commercial. Toujours sur la même période, les importations depuis le Mercosul/r ont crû à un taux annuel moyen de 7%, creusant davantage le déficit de la balance commerciale andine, le faisant passer de -1372 millions de \$É.U. en 1992 pour atteindre -2110 millions de \$É.U. en 2001, soit une aggravation de l'ordre de 65%.

Tableau 10: Importations des pays membres de la Communauté andine depuis le Mercosul/r 1993-2001

En millions de \$É.U.:										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Bolivie	266 557	269 914	301 403	308 856	324 303	490 728	522 045	534 847	611 944	592 959
Colombie	479 567	693 397	631 748	725 097	662 593	740 971	719 723	554 227	666 600	851 057
Équateur	192 307	146 701	272 888	273 236	249 433	265 412	365 604	181 534	223 262	307 786
Pérou	517 099	587 786	710 205	813 694	695 075	797 567	813 945	564 706	768 310	849 202
Venezuela	777 749	639 353	491 302	839 860	744 097	962 889	1 039 507	790 987	1 074 083	1 346 234
Total Can	2 233 279	2 337 151	2 407 546	2 960 743	2 675 501	3 257 567	3 460 824	2 626 301	3 344 199	3 947 238

Source: Secrétariat de la Communauté andine *Intercambio comercial entre la Comunidad andina y Mercosur*

• La Communauté andine et l'Union européenne

L'Union Européenne (UE) est le second partenaire en importance de la Communauté andine, tant sur le plan du commerce que des investissements. Les deux blocs économiques ont souscrit en 1992 à un Accord-cadre de coopération qui a pour objectif de passer d'une coopération d'assistance à une coopération davantage associative permettant ainsi la modernisation et l'augmentation de la production andine et la consolidation de son modèle d'intégration. Dans cette même veine, quatre grands axes de collaboration furent identifiés : politique, commercial, coopération et lutte au narcotrafic.

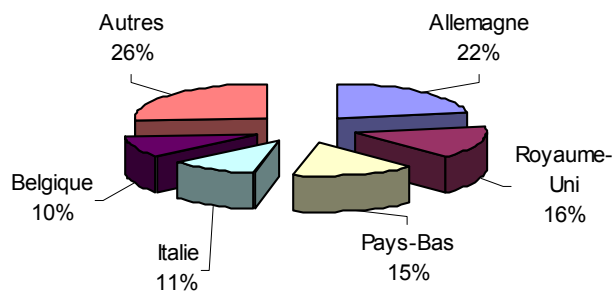
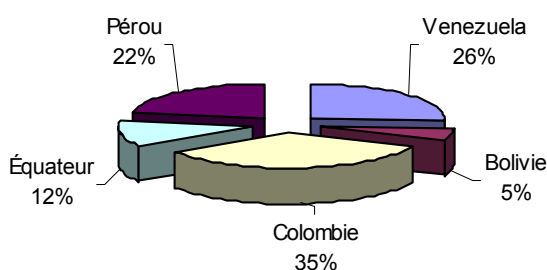
L'accord de dialogue politique entre la CAN et l'UE consiste en un mécanisme de consultation entre les instances exécutives des deux blocs économiques en vue de faciliter la coopération sur des thèmes d'intérêts communs. Sur le plan commercial, les pays de la CAN bénéficient d'un taux préférentiel pour leurs produits à destination de l'Union européenne, en vertu du Régime spécial de préférences andines (Régimen Especial de Preferencias Andinas (SGP Andino)), obtenu à la fin des années 90 sous forme d'une contribution à la lutte au narcotrafic. Grâce à ce régime, la majorité des produits industriels et agricoles andins pénètrent le marché européen sans payer de tarifs douaniers. Moins contraignant que l'accord de commerce préférentiel états-unien (ATPDEA), le SGP Andino est réévalué périodiquement selon le respect des normes du travail de l'OIT et la progression en matière de lutte au narcotrafic. Le SGP Andino viendra à échéance le 31 décembre 2004. Au niveau de la coopération, la Commission européenne administre un programme régi par l'Accord-cadre Andin-Européen et les actions se concentrent autour de trois axes prioritaires afin de renforcer le fonctionnement de la Communauté andine : le renforcement du marché commun andin, le développement institutionnel de la Communauté andine et le développement d'un agenda social régional.

Tableau 11: Relations commerciales entre la Communauté andine et l'Union Européenne 1991-2000

En millions de \$É.U.										
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Exportations	5 360	5 093	4 834	6 403	7 183	7 211	6 981	6 238	5 589	5 605
Importations	4 910	5 607	5 721	5 855	6 892	6 946	7 562	8 380	6 418	6 500
Balance Commerciale	449	-514	-887	548	291	265	-580	-2 142	-829	-896

Source: Secrétariat général de la Communauté andine *Informe estadístico, Comercio y inversiones entre la Comunidad andina y la Union Europea 1*

Les exportations de la Communauté andine vers l'Union Européenne ont crû à un rythme annuel moyen de 0,5% pour la période 1991-2000 pour s'établir à 5605 millions de \$É.U. en l'an 2000. De ce fait, la part des exportations vers l'Europe des Quinze dans les exportations totales andines a enregistré une baisse importante, passant de 18% qu'il était en 1991 à seulement 10% en 2000. L'importante variation des prix du pétrole explique en partie la fluctuation des exportations andines. Toutefois, il ne faut sous-estimer l'importance de la dégringolade des cours mondiaux du café. Le café est passé de premier produit exporté par la Communauté andine vers l'Europe pour un montant de 1534 millions de \$É.U. en 1994, à troisième produit exporté pour un montant de 573 millions de \$É.U. en 2000. Pour la même période, les importations ont reflété un dynamisme plus important alors que le taux de croissance annuel moyen s'est établi à hauteur de 3,5%. Néanmoins, cela ne fut pas suffisant afin de soutenir la part des importations européennes dans les importations totales andines. Ces dernières ont affiché un recul de 21% à 16%. Le déficit commercial andin est principalement attribuable au Venezuela, dont le seul déficit commercial avec l'UE a atteint 1342 millions de \$É.U. en 2000. Dans une moindre mesure, la Colombie enregistre également un déficit commercial avec l'UE depuis la chute des cours mondiaux du café. Pour l'année 2000, il s'est fixé à 187 millions de \$É.U. Les autres pays de la région andine enregistrent des excédents allant de 37 millions de \$É.U. dans le cas de la Bolivie, à 427 millions de \$É.U. pour le Pérou. L'Équateur occupe une position intermédiaire avec un excédent de l'ordre de 169 millions de \$É.U.

Graphique 6 : Distribution des exportations andines vers l'Union Européenne 1991-2000**Graphique 7 : Provenance des exportations andines vers l'Union Européenne 1991-2000**

Source : Secrétariat de la Communauté andine : *Informe estadístico, Comercio y inversiones entre la Comunidad andina y la Union Europea 1991-2000*. Lima: Noviembre de 2001.

- **La Communauté andine et la Chine, Russie**

Pierre d'assise de la coopération orientée au Sud en dehors de l'Amérique latine, la CAN a signé des ententes de consultation politique et de coopération avec la Chine et la Russie. La CAN et la Chine ont signé, en mars 2000, un accord afin de mettre en branle un mécanisme de consultation politique et de coopération dans le but de renforcer les échanges commerciaux et technologiques, les alliances d'entreprises, le dialogue et la coopération sur des thèmes d'intérêts communs sur la scène internationale. Distinct mais fort similaire, l'accord avec la Russie fut signé en mai 2001 et se concentre sur l'intensification du dialogue et de la coopération entre les pays membres de la CAN et de la Russie au sein de l'ONU, de l'OMC et d'autres forums internationaux multilatéraux où se trouvent des intérêts communs. De même, le document fait état du désir de renforcer la coopération et les échanges sur le plan économique, financier, technologique et scientifique.

ANNEXE 4**LA COMMUNAUTÉ ANDINE EN CHIFFRES**

Tableau 12 : Indicateurs socioéconomiques de la CAN

Tableau 13 : Variation du PIB des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Graphique 8 : Variation du PIB des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 14 : Variation du PIB per capita des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Graphique 9 : Variation du PIB per capita des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 15 : Variation de l'IPC des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 17 : Équilibre des finances publiques des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Graphique 10 : Équilibre des finances publiques des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 18 : Dette externe totale des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 19 : Service de la dette des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Graphique 11 : Service de la dette des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 20 : IDE- Communauté andine 1993-2002

Tableau 12:

Indicateurs socioéconomiques		BOLIVIE	COLOMBIE	ÉQUATEUR	PÉROU	VENEZUELA
Communauté andine						
Superficie (Km ²)		1 098 580	1 138 910	283 560	1 282 220	912 050
Population (milliers)	2000	8 329	42 321	12 646	25 939	24 170
moins de 15 ans (%)	2000	39.6	32.7	33.8	34.5	34
15-34 ans (%)	2000	34.3	35.6	36.6	35.7	35
34-49 ans (%)	2000	14.1	18.3	16.5	16.3	17.5
49-64 ans (%)	2000	8	8.7	8.3	8.8	8.9
65 ans et plus (%)	2000	4	4.7	4.7	4.7	4.4
Taux de croissance annuel moyen (%) 1995-2000	1995-2000	2.3	1.9	2	1.7	2
Population urbaine (%)	2000	64.6	74.5	62.7	72.3	87.4
Indicateurs sociaux						
Mortalité infantile (taux par 1000 naissances)	2000	65.6	30	45.6	45	20.9
Espérance de vie (années)	2000	61.4	70.7	69.9	68.3	72.8
Coefficient de Gini ¹	1998	44.7	57.1	43.7	46.7	49.5
Nombre d'années de scolarité moyen	2000	5.6	5.3	6.4	7.6	6.6
Taux d'analphabétisme	1999	7.4	4	4.8	5.4	6.9
Indice de développement humain	1999	0,54	0,76	0,72	0,74	0,76
Part des revenus des 20% de la population plus pauvre	1990-1996	5,6%	3,1%	5,4%	4,4%	3,7%
Part des revenus des 20% de la population plus riche	1990-1996	48,2%	61,5%	52,6%	51,2%	53,1%
Indicateurs économiques						
2002						
Taux de croissance du PIB	2002a	2	1.6	3.4	4.5	-7
Taux de croissance du PIB per capita	2002a	-0.2	-0.1	1.6	2.9	-8.7
Taux de chômage urbain	2002a	8.5 **	17.6	8.7	9.4	15.8
Salaires reels*	2002a	122	118.8	...	94.3	93
Formation brute de capital fixe (a)	2002a	2.5	4	22.5	1.7	-23
Indice des prix à la consommation (b)	2002a	2.3	7.1	9.7	1.5	30.7
Solde budgétaire du gouvernement central (% du PIB)	2002a	-6.9	0.7**	-4	-2.3	-4.5
Comptes extérieurs						
Balance des Paiements courants (Millions de \$US)	2002a	-415	-1 897	-1 703	-1 211	8 672
Balance commerciale (Millions de \$US)	2002a	-588	-973	-2 003	-542	12 132
Dette extérieure totale (Millions de \$US)	2002a	4 228	37 800	15 898	28 555	32 859
Ratio de la dette (% des exportations)	2002a	288.9	259.5	267.7	308.1	114.3
Ratio du service de la dette (% des exportations)	2002a	10.1	17.7	15.3	14.9	11.3

a Chiffre préliminaire, b De décembre à décembre, * 1995=100, ** 2001

Sources: CEPAL, *Anuario estadístico de América Latina y el Caribe 2001*. Santiago de Chile. 2001

CEPAL, *Balance preliminar de las economías de América Latina y el Caribe*. Santiago de Chile. Diciembre de 2002.

¹ World Bank, *World Development Report 2002*, Washington. 2002

Tableau 13: Variation du PIB des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

En pourcentage, a prix constants 1995

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	4.3	4.8	4.7	4.5	4.9	5	0.3	2.3	1.3	2
Colombie	4.4	5.9	4.9	1.9	3.3	0.8	-3.8	2.2	1.4	1.6
Équateur	2.2	4.4	3	2.3	3.9	1	-7.9	2.3	6	3.4
Pérou	4.8	12.7	8.6	2.5	6.8	-0.5	0.9	3	0.2	4.5
Venezuela	0.4	-3.7	5.9	-0.4	7.4	0.7	-5.8	3.8	2.9	-7
Am. Latine	3.3	5.2	1.1	3.7	5.1	2.2	0.5	3.8	0.3	-0.5

a: Chiffre préliminaire

Source :CEPAL: *Balance preliminar de las economias de America latina y el Caribe 2002*. Santiago de Chile.

Diciembre de 2002.

Tableau 14: Variation du PIB per capita des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

En pourcentage

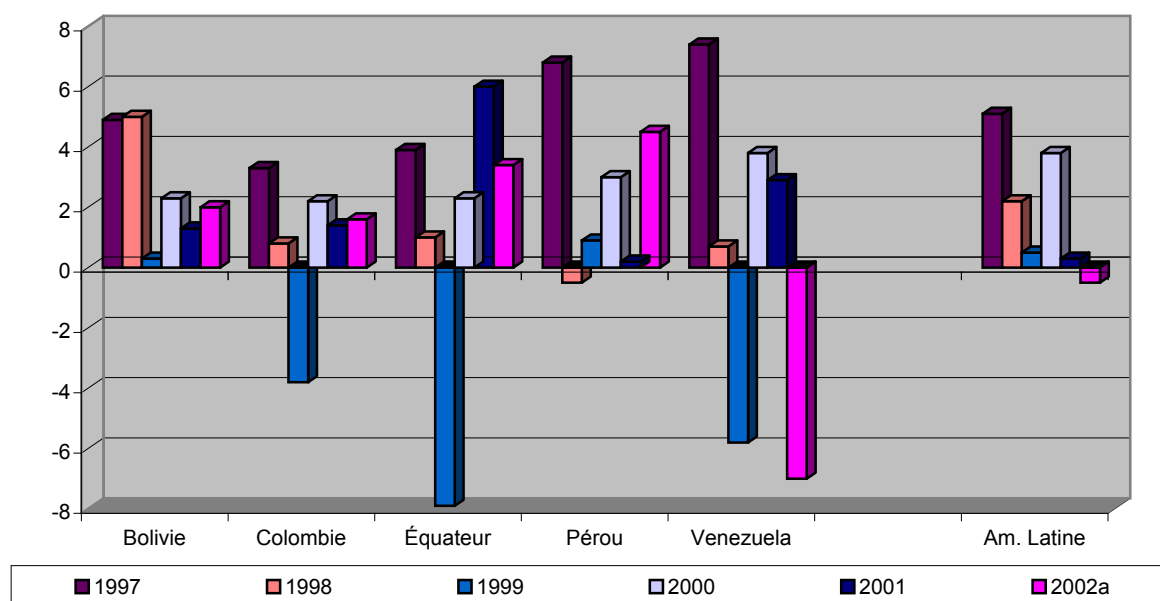
Graphique 8 : Variation du PIB des pays membres de la Communauté andine

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	1,7	2,3	2,2	2	2,4	2,6	-2	0,1	-0,9	-0,2
Colombie	2,4	3,8	2,9	0	1,4	-1,1	-5,6	0,4	-0,4	-0,1
Équateur	-0,1	2,1	0,8	0,2	1,8	-0,9	-9,7	0,4	4,1	1,6
Pérou	2,9	10,8	6,7	0,7	4,9	-2,2	-0,8	1,4	-1,4	2,9
Venezuela	-2,7	-5,8	3,7	-2,5	5,2	-1,3	-7,7	1,8	1	-8,7
Am. Latine	1,6	3,4	-0,5	2,1	3,5	0,6	-1	2,2	-1,2	-1,9

a: Chiffre préliminaire

Source :CEPAL: *Balance preliminar de las economias de America latina y el Caribe 2002* Santiago de Chile.

Diciembre de 2002.



Graphique 9 : Variation du PIB per capita des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

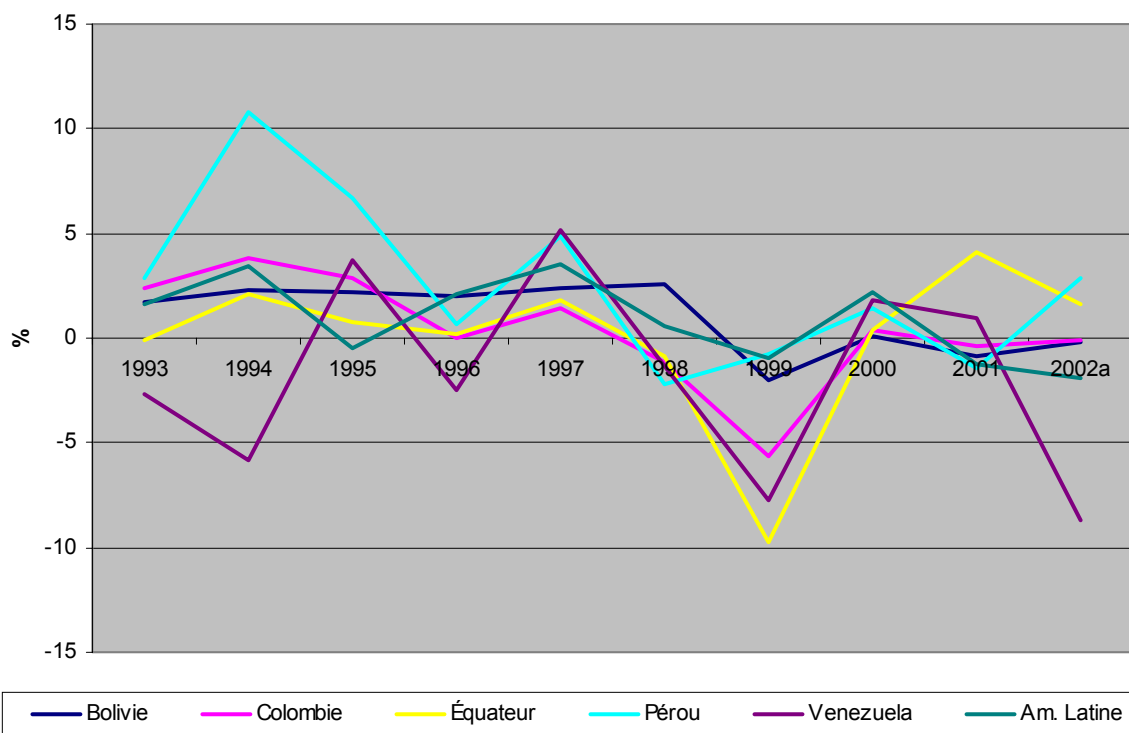


Tableau 15: Variation de l'IPC des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

En pourcentage

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	9.3	8.5	12.6	7.9	6.7	4.4	3.1	3.4	0.9	2.3
Colombie	22.6	22.6	19.5	21.6	17.7	16.7	9.2	8.8	7.6	7.1
Équateur	31	25.3	22.8	25.5	30.7	43.4	60.7	91	22.4	9.7
Pérou	39.5	15.4	10.2	11.8	6.5	6	3.7	3.7	-0.1	1.5
Venezuela	45.9	70.8	56.6	103.2	37.6	29.9	20	13.4	12.3	30.7
Am. Latine	872.4	328.7	26	18.6	10.7	10	9.7	9	6.1	11.4

a: Chiffre préliminaire

Source : CEPAL: *Balance préliminaire de las economías de América latina y el Caribe 2002*. Santiago de Chile. Diciembre de 2002.

Tableau 17: Équilibre des finances publiques des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

En pourcentage du PIB

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	-6.1	-3	-1.8	-1.9	-3.5	-4.7	-3.5	-3.8	-6.5	-6.9
Colombie	0.1	1	-0.6	-2	-3.1	-3.4	-5.1	-3.7	-3.6	-4
Équateur	-0.1	0.6	-1.1	-3	-2.6	-5.7	-4.7	1.7	0.7	...
Pérou	-3.6	-3.1	-3.4	-1.5	-0.9	-1.1	-3.1	-2.7	-2.8	-2.3
Venezuela	-2.9	-7.2	-4.3	0.6	1.9	-4.1	-2.6	-1.6	-4.3	-4.5
Am. Latine	-1.4	-1.8	-1.5	-1.5	-1.4	-2.4	-2.8	-2.5	-3.2	-3.3

a: Chiffre préliminaire

Source :CEPAL: *Balance preliminar de las economias de America latina y el Caribe 2002*. Santiago de Chile.

Diciembre de 2002.

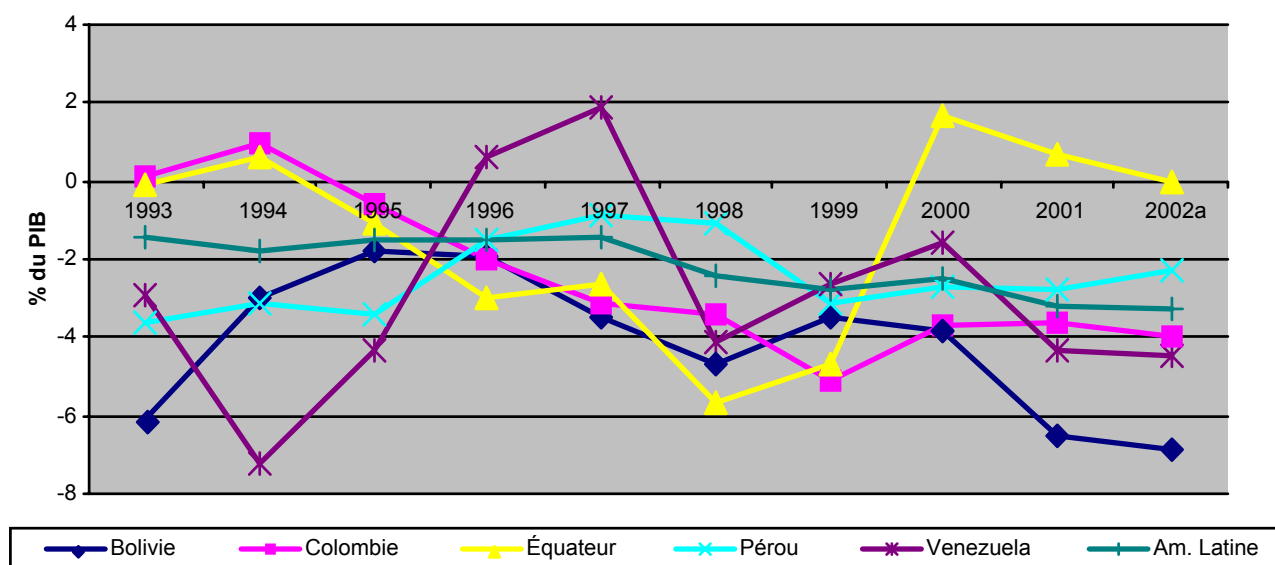
Graphique 10: Équilibre des finances publiques des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

Tableau 18: Dette externe totale des pays membres de la Communauté andine 1993-2002

En millions de \$ É.U.

Bolivie	3 784	3 777	4 210	4 523	4 366	4 234	4 390	4 461	4 412	4 228
Colombie	18 908	21 855	26 341	31 116	34 412	36 606	36 662	36 398	39 781	37 800
Équateur	13 631	14 589	13 934	14 586	15 099	16 400	16 282	13 564	14 411	15 898
Pérou	27 447	30 191	33 378	33 805	28 642	29 477	28 704	28 150	27 508	28 555
Venezuela	40 836	40 998	37 537	34 117	31 328	30 248	33 235	31 840	32 724	32 859
Am. latine	528 037	564 399	619 233	641 306	666 505	747 630	763 684	740 472	727 833	725 074

a: Chiffre préliminaire

Source :CEPAL: *Balance préliminaire de las economías de América latina y el Caribe 2002*. Santiago de Chile. Diciembre de 2002.**Tableau 19: Service de la dette des pays membres de la Communauté andine 1993-2002**

En pourcentage des exportations

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	21.2	14.3	16.6	12.1	14.8	15.1	15.7	14.3	10.3	10.1
Colombie	12.3	15.7	15.6	16.2	18.7	19.8	18.2	17.1	17.4	17.7
Équateur	21.1	18.5	16.8	16.1	15.8	21.1	21.1	20	16.9	15.3
Pérou	38.9	34.6	33.2	25.2	19.6	24.1	23.1	18.8	16.3	14.9
Venezuela	17	17	16.1	11.2	13.8	15.4	12.8	8.6	10.3	11.3
Am. Latine	18.3	17.2	17.2	16.2	15.4	16.6	16.5	14.5	14.5	12.9

a: Chiffre préliminaire

Source :CEPAL: *Balance préliminaire de las economías de América latina y el Caribe 2002*. Santiago de Chile. Diciembre de 2002.

Graphique 11: Service de la dette des pays membres de la Communauté andine, 1993-2002

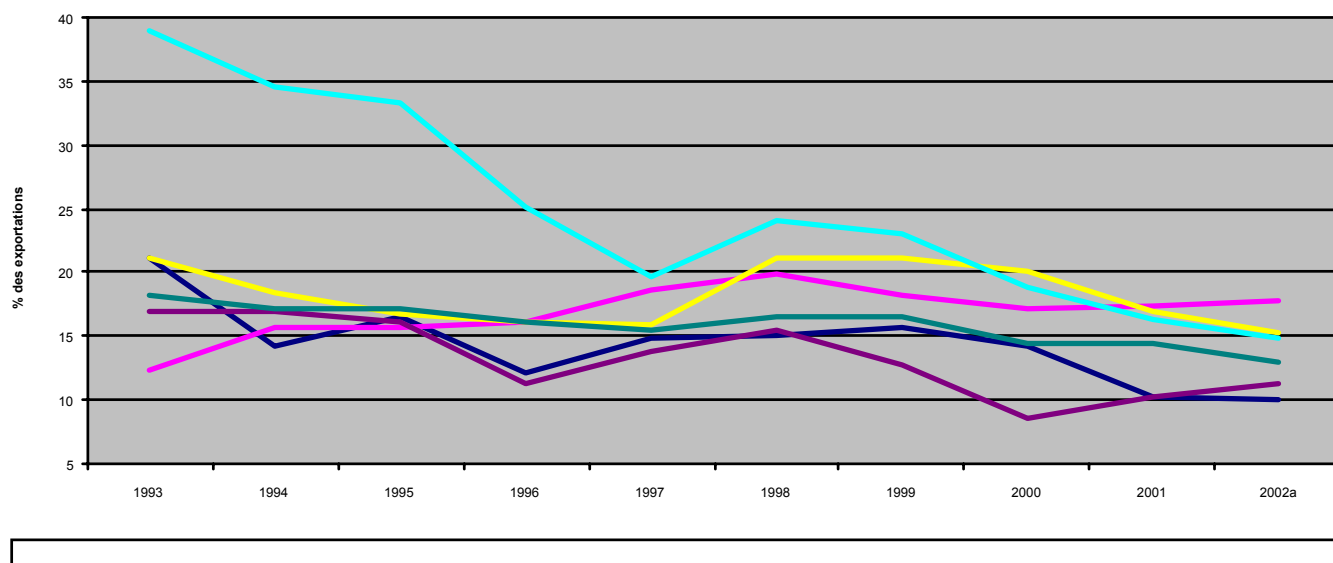


Tableau 20: IDÉ-Communauté andine 1993-2002

En millions de \$ É.U.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002a
Bolivie	125	147	391	472	728	952	983	693	647	721
Colombie	719	1,298	712	2,784	4,753	2,032	1,336	1,905	2,386	1,864
Équateur	474	576	452	500	724	870	648	720	1,330	1,335
Pérou	687	3,108	2,048	3,242	1,697	1,880	1,969	662	1,063	1,943
Venezuela	-514	455	894	1,676	36	4,262	2,789	4,357	2,684	1,200
Total pays andins	1,491	5,584	4,497	8,674	7,938	9,996	7,725	8,337	8,110	7,063
Total Am. lat.	10,383	24,231	25,299	40,032	55,876	60,876	79,741	67,711	68,081	38,974
%	14.36	23.04	17.78	21.67	14.21	16.42	9.69	12.31	11.91	18.12

a: Chiffre préliminaire

Source : CEPAL: *Balance préliminaire de las economías de América latina y el Caribe*. Santiago de Chile. Diciembre de 2002.